

le sapeur-pompier belge

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL
N° 4 - 2010

FÉDÉRATION ROYALE DES
CORPS DE SAPEURS-
POMPIERS DE BELGIQUE
AILE FRANCOPHONE-
GERMANOPHONE a.s.b.l.





Sommaire



le sapeur-pompier belge

86^e année
N° 4 – 2010

Site web :
www.frcspb.be

Siège Administratif

Rédacteur en Chef

Michel MÉAN
Rue de Charleroi 556 · 6140 Fontaine-l'Évêque
GSM : (0475) 44 25 72
E-mail : michelmean@hotmail.com
E-mail : michel.mean@frcspb.be

Secrétariat de rédaction :

Isabelle SAUSSEZ
E-mail : secretaire.spb@frcspb.be

Éditeur responsable :

Marc GILBERT
Rue des Vignes 2 · 5060 Sambreville
Tél. : (071) 26 99 50 · Fax : (071) 26 99 56
GSM : (0495) 35 41 12
E-mail : president@frcspb.be

Publicité

Daniel REQUETTE
Chaussée de Namur 28 · 5310 Eghezée
Tél. : (081) 81 18 14 · Fax : (081) 81 14 58
E-mail : tresorier@frcspb.be

Abonnement : 15 €

à verser sur le compte n° 001-2349927-81
de Sapeur-Pompier Belge
Chaussée de Namur 28 · 5310 Eghezée
avec communication :
Abonnement + nom + prénom et adresse

Imprimé par

Imprimerie KLIEMO s.a.
Hütte 53 · 4700 Eupen
Tél. (087) 59 50 00 · Fax (087) 55 57 81
E-mail : info@kliemo.be

Tous les articles de cette édition n'engagent
que la responsabilité de leurs auteurs.

Changement d'adresse – Adresse incorrecte

Prière de renvoyer l'étiquette
de la présente revue corrigée à :

Daniel REQUETTE
Chaussée de Namur 28 · 5310 Eghezée
E-mail : tresorier@frcspb.be

ÉDITORIAL 4

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Éghezée, le 28 mai 2010: Réunion du Conseil d'Administration	5
Éghezée, le 18 juin 2010: Assemblée Générale	7
Éghezée, le 18 juin 2010: Réunion du Conseil d'Administration	8
Éghezée, le 23 septembre 2010: Réunion du Conseil d'Administration	9
COSI: Compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2010	13

AU SERVICE DU SAPEUR

Troisième journée spécialisation GRIMP	15
Un conclave de deux jours pour le Comité Consultatif	17
Prochaine publication de la norme sur les installations intérieures alimentées en GPL	17
La Directive produits de construction sera prochainement remplacée par un Règlement	18

ASPECTS TECHNIQUES

Portiques de détection de substances radioactives	22
---	----

À L'ÉTRANGER

Terre mongole, terre d'accueil (2)	24
--	----



MISCELLANÉES 34

Notre couverture

Le 25 septembre dernier, une violente explosion a pulvérisé plusieurs habitations à l'angle des rues Gaucheret et Destouvelles (Schaerbeek). 17 personnes ont été blessées. Les secours ont malheureusement découverts dans les décombres les corps sans vie de trois personnes.
(Photo : Robert DEKOCK)



Éditorial

*Chers Collègues,
Chers Amis,*

À l'heure où je vous écris cet éditorial, notre pays n'a toujours qu'un gouvernement dit « en affaires courantes », aucun accord n'ayant débouché des négociations en cours depuis cinq mois maintenant.

Néanmoins, notre réforme suit son cours. Je tiens ici à exprimer à nouveau toute ma reconnaissance et ma gratitude aux quatre Présidents de partis francophones pour leur ouverture, leur disponibilité, leur écoute positive et la confiance qu'ils nous ont témoignée. Ainsi, les différentes pré-zones opérationnelles (PZO) au niveau provincial ont reçu les premiers subsides fédéraux (32 Mio). Toutes sauf une : la province de Namur. Ce qui signifie très simplement et très clairement que 1,3 Mio d'euros vient de passer sous le nez des citoyens et des hommes du feu namurois qui ne pourront dès lors bénéficier de la même protection et du même degré de sécurité que TOUS les autres Belges. Pourquoi, me demanderez-vous bien légitimement ? Juste par la faute de deux mandataires locaux inconscients, irresponsables et irrespectueux qui en ont entraîné dix dans leur sillage, qui s'opposent bec et ongles au changement et veulent à tout crin conserver la mainmise sur leur « fief », allant à l'encontre de l'intérêt public, dont ils se targuent tant.

Ce comportement est, je le répète, honteux et indigne pour des élus en qui la population a pourtant mis toute sa confiance.

Sur 589 bourgmestres en Belgique, on dénombre 10 réfractaires. Curieux, non ? Et dans la même province. Cherchez l'erreur... Manque d'information (par manque de souci d'en obtenir) ? Désinformation ? Manipulation ?

Outre cette situation rocambolesque qui fait de la province de Namur la risée de la Région wallonne, voire de la Belgique entière, je souhaite épingler une autre problématique : les centres d'appel unifiés. Leur décentralisation se révèle être une erreur, et ce, sur avis d'experts du terrain. Cela représente un surcoût conséquent, alors qu'un seul centre 112 pour la Région wallonne aurait été tout autant voire plus efficient et nettement moins onéreux. Il est grand temps de revoir cette position et de réorganiser le système en vue d'en optimiser le fonctionnement pour le bien de tous.

En poussant plus loin mon raisonnement, j'opterais également pour une seule et unique zone régionale de secours. Si l'on veut réaliser de réelles économies d'échelle et assurer une homogénéité et une optimisation du fonctionnement, cette solution me semble tenir la route. Mais nous en sommes bien loin encore, au vu des considérations bassement politicardes de certains de nos décideurs politiques locaux... Je vous souhaite une agréable lecture.

**Marc Gilbert, Président de la Fédération Royale
des corps de sapeurs-pompiers de Belgique,
Ailes francophone et germanophone.**



Éghezée, le 28 mai 2010

Réunion du Conseil d'Administration

Accueil par le Président

Le Président GILBERT accueille les participants et ouvre la séance à 14 h 00.

Appel des Administrateurs

Présents :

- GILBERT Marc, Président (Namur)
- REQUETTE Daniel, Trésorier Administrateur (Namur)
- BODART Francis, Administrateur (Namur)
- DE MEYER Yves, Administrateur (Hainaut)
- STAQUET Philippe, Vice-président (Hainaut)
- LOWAGIE Olivier, Administrateur (Hainaut)
- GREGOIRE Quentin, Administrateur (Liège)
- DUVIVIER Marc, Administrateur (Liège)
- CLOSE Alain, Administrateur (Liège)
- EVEN Joël, Administrateur (Luxembourg)
- HUET Thierry, Administrateur (Luxembourg)
- LOUIS Jacques, Administrateur (Luxembourg)
- MEAN Michel, Rédacteur en chef de la revue
- JANSSENS Dany, webmaster

Excusés :

- MARGREVE Franz-Joseph, Administrateur (Liège)
- GIBSON Alain, Administrateur (Brabant Wallon)
- VOS DE WAEL Philippe, Administrateur (Brabant Wallon)
- FILLEUL Philippe, Vice-président (Brabant Wallon)
- LOWAGIE Pol, Administrateur de la RCNEA (Hainaut)

Nombre de votants : 12/15.

1. Le PV du 26/03/10 est approuvé.

2. Nouveaux membres à l'UPLiège

Le Président félicite les nouveaux membres de l'UP Liégeoise, à savoir son nouveau Président, Quentin GREGOIRE, ses membres effectifs Franz-Joseph MARGREVE et Alain CLOSE ainsi que le membre suppléant Marc DUVIVIER. Il leur souhaite bon travail.

3. La Réforme

a) Le Président présente la dotation fédérale revue après le conclave budgétaire, à savoir :

- Budget de 32,6 millions d'euros représentant 8/12e de l'année.
- 23,6 millions d'euros pour la réforme + 2263000 euros qui était le budget initial du budget.
- 6 millions d'euros pour la formation + 3664000 euros du budget initial 2010.
- 2,8 millions d'euros pour la campagne de recrutement de pompiers et pour le paiement de logiciels pour les pré zones.

Il cède la parole à Thierry HUET afin d'expliquer le travail réalisé pour établir la formule de répartition de la dotation fédérale.

D'après la formule incorporée dans la circulaire PZO, la répartition serait de $\pm 40\%$ Wallonie et $\pm 60\%$ Flandre.

Répartition Wallonne :

Brabant	$\pm 3,50\%$
Hainaut	$\pm 13,50\%$
Liège	$\pm 10,00\%$
Luxembourg	$\pm 5,00\%$
Namur	$\pm 6,35\%$

Accord entre le SPF Intérieur, la BVV et la Fédé.

Il appartient à présent au Conseil des Ministres d'avaliser la dite proposition.

b) Concernant l'A.R. sur les minima de matériel, deux Provinces sur 5 ont répondu au Président. Suite à une réunion avec la BVV, le projet doit être revu dans son intégralité. Trois réunions sont prévues les 16/06, 22/06 et 30/06 avec comme participants Marc GILBERT, Philippe STAQUET, Thierry HUET, Joël EVEN, Daniel JONAS et Quentin GREGOIRE. Après ces réunions, le nouveau projet sera transmis aux membres de la Fédé.

c) Concernant l'A.R. délimitation des zones de secours, le Bourgmestre d'Andenne a introduit un recours au Conseil d'État et l'avis de l'auditeur lui donnerait raison. Cela ne remettrait pas en cause les autres zones à part celle de Namur.

d) La PZO (Pré Zone opérationnelle) n'aura pas de personnalité juridique pour l'instant. Il s'agira d'une convention entre les communes et le SPF Intérieur. Toutes les communes qui veulent recevoir une partie de la dotation fédérale dont question devront être obligatoirement candidates à la mise place de ces PZO.

Dans la PZO il y a les différents objectifs :

1. Coordination de la PZO
2. Optimiser l'application systématique du principe de l'aide adéquate la plus rapide
3. Réalisation d'une analyse des risques au niveau zonal
4. Réalisation d'un plan de redéploiement et d'acquisition du matériel
5. Réalisation d'un plan de prépositionnement du personnel
6. Réalisation d'un plan zonal d'acquisition de matériel pour l'équipement individuel



La vie de la Fédération

7. Recrutement du personnel nécessaire pour optimiser la couverture opérationnelle dans la zone
8. Réalisation du plan zonal de formation pour le personnel en fonction des particularités de la zone (recyclage, formation continuée et spécialisée)
9. Acquisition d'un logiciel de gestion des services d'incendie permettant de générer les rapports d'intervention
10. Sensibiliser les citoyens à la prévention contre l'incendie dans les habitations
11. Développement et harmonisation de la prévention contre l'incendie

Pour chaque objectif, il y a chaque fois : les actions à entreprendre, aide du SPF Intérieur et les indicateurs.

4. Information et matériels...

... de la Fondation belge des Brûlures, un site <http://www.brulures.be/> a été créé par la Fondation pour renseigner les victimes de brûlures. Le CA marque son accord pour travailler en collaboration avec la dite Fondation afin d'informer le public.

5. L'Assemblée générale...

... de la Fédération est prévue le 18/06/10 à 18h00 au SRI d'Eghezée et le Président présentera la circulaire des futures PZO non encore finalisée et Philippe STAQUET présentera quant à lui la dotation fédérale.

6. Remplacement...

... de l'Administrateur général de la RCNE, l'Administrateur Général Pol LOWAGIE va prendre sa retraite et nous devons chercher « l'oiseau rare » pour le remplacer.

7. Philippe FILLEUL...

... est désigné pour remplacer Philippe STAQUET à la cellule de coordination Dica - Dir.

8. On demande au Président...

... des noms pour le groupe de travail « porteur de tenue anti-gaz » pour le 1er juin et on reçoit déjà du SPF Intérieur le nom des membres du groupe en date du 27 mai. Le CA ne peut pas marquer son accord sur un tel procédé.

9. Le Président a reçu...

... une lettre de Fireforum s'étonnant qu'il n'y ait que 6 abonnements pour la Wallonie. Avec ses 6 abonnements nous pouvons donner à chaque service wallon deux exemplaires. Tous les membres du CA confirment que tous les sapeurs pompiers wallons sont bien au courant de l'existence de cette brochure mais qu'ils ne sont pas intéressés.

10. L'assemblée...

... des délégués du CTIF est programmée le mercredi 9 juin 2010. Les documents seront envoyés à notre représentant P. HAUMONT.

11. Une lettre...

... de Monsieur J.C. HITTELET est parvenue au Président, stipulant que l'intéressé et vingt-deux membres des pompiers de Namur ne soient pas membres de la Fédération et de la Caisse d'Entraide, alors qu'ils désireraient l'être et vraisemblablement que leur service n'a pas fait parvenir leurs inscriptions. Pour être membres, ils peuvent payer leurs cotisations à l'U.P.N et ils seront membres de la Fédération et de la Caisse Nationale d'Entraide.

12. M. Fabrice PETIT...

... questionne le Président sur l'intégration des infirmiers pompiers. Le CA confirme que les infirmiers pompiers auront bien leurs places dans les futures zones mais actuellement on commence par le statut des

pompiers et puis viendra celui des infirmiers pompiers.

13. Concernant...

... le jugement de GHISLENGHIEN on reporte ce point après les congés.

14. La notice technique...

... concernant l'A.P. multifonctionnelle n'est pas encore au point.

15. Différente candidature...

... pour le Centre de Connaissances sont parvenues au Président qui les transmet à Alain DAMIT: D1 Pascal BAIJOT, bûcheronnage un pompier de Beaumont, Davy PLATEAU pour la désincarcération et pour l'attaque à la lance Olivier LOWAGIE.

16. Divers

M. MEAN: Michel présente deux nouvelles propositions pour l'impression de la revue. Le C.A. approuve le renom à la société KLIEMO et lui donne le feu vert pour rencontrer la nouvelle société.

F. BODART: Souhaite que les trésoriers des Unions Provinciales paient le trésorier de la Fédération dès qu'ils reçoivent un paiement d'un service afin que les pompiers soient couverts par la RCNEA. Le CA marque son accord.

Le C.A. cautionne la nuit du feu à Chevetogne le 6 novembre prochain.

La société d'assurance ELLITIS propose un package complet pour les risques pompiers, le C.A. autorise F. BODART avec D. REQUETTE à prendre les renseignements auprès de cette société.

O. LOWAGIE: Demande comment il faut se positionner dans le cas de Charleroi. Le Président répond que nous n'avons pas à intervenir dans ce



La vie de la Fédération

type de problème, c'est au Conseil Communal de Charleroi de se positionner et de prendre les mesures nécessaires. Nous n'avons qu'une position concernant les locaux et le matériel, d'une manière générale celui-ci doit être prévu pour ce qu'il est conçu et non pour d'autre fin.

D. REQUETTE : Le 1^{er} Vice-président Thierry HUET est désigné par le C.A. comme troisième signataire des comptes de la Fédération avec le Président Marc GILBERT et le Trésorier Daniel REQUETTE.

La séance est levée à 17h 50.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du C.A. aura lieu le vendredi 18 juin à 14 heures à Eghezée.

**Le Président,
Cpt-Cdt Lic. M. GILBERT**

**Le Secrétaire-Trésorier,
Capt. D. REQUETTE**

Éghezée, le 18 juin 2010

Assemblée Générale

1. Accueil des Membres par le Président

Le Président ouvre la séance à 18h00 et remercie l'assemblée de sa présence.

2. Appel par le Secrétaire-Trésorier

Le Trésorier prend la parole pour procéder à l'appel des Membres présents.

Avec les membres présents et les procurations le quôta est de 32/60 membres.

L'A.G. est habilitée à prendre toutes décisions qui lui incombent.

3. Rapport du Secrétaire

4 C.A., les P.V. sont sur le site de la Fédération.

12 représentants en moyenne par réunion.

Démission de notre secrétaire suite à son engagement à la zone du Luxembourg.

Réforme de la sécurité civile.

Problème des adresses pour le SPB – difficulté concernant l'imprimeur.

Nouvelle composition des UP du Hainaut et de Liège pour le CA à savoir :

Liège

GREGOIRE Q.

MARGREVE F.J.

CLOSE A.

Hainaut

STAQUET P.

DE MEYER Y.

LOWAGIE O.

4. Rapport du Trésorier

Le Trésorier présente le bilan 2009 de la Fédération et de la Revue, les perspectives de 2010 et la proposition de Budget 2011 de manière très claire et très précise.

5. Rapport du réviseur d'Entreprise

M. Christophe REMON, réviseur d'entreprises, accepte sans réserves, les comptes annuels de la Fédération qui se soldent par un avoir total de 196 222,56 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 2 111,54 €.

Suite à la demande de FJ MARGREVE au CA, le Président demande deux candidatures pour vérifier les comptes de la Fédération en plus du réviseur. Messieurs Fabrice PIERARD et Philippe NIBUS se présentent et sont acceptés par l'A.G.

6. Rapport du Rédacteur en chef de la Revue

Depuis la dernière A.G. deux numéros sont parus.

Le Rédacteur en chef demande des articles à toute l'assemblée et remercie le Ct Henry pour ses articles sur l'annexe 6.

7. Rapport de la RCNEA

Le Président de la RCNEA signale qu'il n'y a pas eu d'accident mortel depuis la dernière

Assemblée générale de la Caisse et signale qu'il terminera son mandat au mois d'août, et que la place est réservée à un francophone ayant un sens social élevé et maîtrisant la langue de Vondel. On pourrait adjoindre un Administrateur adjoint néerlandophone.

8. Allocution du Président

Le Président remercie les différents services d'être venu manifester à Bruxelles lors du conclave budgétaire pour obtenir un refinancement pour la réforme des pompiers.

Il remercie en outre les provinces de Namur, Luxembourg et Hainaut pour leur rapide montée en puissance malgré la demande tardive.

Le Président cède la parole à Philippe STAQUET qui nous présente avec des slides la formule qui élabore la dotation fédérale pour les différentes zones.

Ensuite le Président nous présente la Pré Zone Opérationnelle, les documents sont sur le site de la Fédération.

Le Président demande s'il y a des personnes qui ont des questions.

Avis unanime favorable de l'Assemblée.

Le Président lève la séance.

**LE PRÉSIDENT,
CPT- CDT LIC. M. GILBERT**



Éghezée, le 18 juin 2010

Réunion du Conseil d'Administration

Accueil par le Président

Le Président GILBERT accueille les participants et ouvre la séance à 14 h 00.

Appel des Administrateurs

Présents :

- GILBERT Marc, Président (Namur)
- REQUETTE Daniel, Trésorier Administrateur (Namur)
- VOS DE WAEL Philippe, Administrateur (Brabant Wallon)
- DE MEYER Yves, Administrateur (Hainaut)
- STASIK Eric, Administrateur (Hainaut)
- STAQUET Philippe, Vice-président (Hainaut)
- GREGOIRE Quentin, Administrateur (Liège)
- MARGREVE Franz-Joseph, Administrateur (Liège)
- DUVIVIER Marc, Administrateur suppléant (Liège)
- CLOSE Alain, Administrateur (Liège)
- EVEN Joël, Administrateur (Luxembourg)
- LOUIS Jacques, Administrateur (Luxembourg)
- MEAN Michel, Rédacteur en chef de la revue
- LOWAGIE Pol, Administrateur de la RCNEA (Hainaut)

Excusés :

- GIBSON Alain, Administrateur (Brabant Wallon)
- FILLEUL Philippe, Vice-président (Brabant Wallon)
- BODART Francis, Administrateur (Namur)
- LOWAGIE Olivier, Administrateur (Hainaut)
- HAUMONT Philippe, Administrateur (Hainaut)
- HUET Thierry, Administrateur (Luxembourg)
- LEBOUTTE Francis, Administrateur (Luxembourg)
- JANSSENS Dany, webmaster

Nombre de votants : 11/15.

1. Le PV du 26/03/10...

... est approuvé avec une modification au point 15., Monsieur Davy PLATEAU est ajouté pour la désincarcération.

2. La Réforme A.R. minimas et statuts

Le Président a écrit à tous les partis francophones, ceux-ci ont répondu favorablement à nos demandes. Les lettres se trouvent sur le site de la Fédération. Le Président les présentera à l'A.G.

A.R. minima, on demande qu'il n'y ait qu'une seule colonne, Messieurs Philippe STAQUET, Tangy du BUS et Guy VAN DE GAER vont se rencontrer avant de présenter l'A.R. en commission.

Il y a beaucoup d'aberration dans les listes.

L'A.R. va être revu complètement.

P. STAQUET présente la formule qui a été adoptée pour la subside des PZO.

Le statut actuel du pompier n'est plus valable et un profil de fonction va bientôt arriver.

Le recrutement de pompiers se ferait au niveau des écoles via le SPF Intérieur. Pour les officiers, cela dépendrait des futures zones.

En ce qui concerne la mobilité du personnel, celle-ci serait possible au niveau des professionnels et ce ne serait pas le cas pour les volontaires.

Une uniformisation des promotions sera réalisée.

Dans un premier temps, le cours de sapeurs rédigé par Monsieur JANSSENS sera accepté mais il sera revu le plus rapidement possible.

Tous les pompiers volontaires pourront passer dans le cadre

professionnel mais selon des dispositions transitoires.

Pour le statut, les discussions vont seulement débiter au SPF Intérieur.

Le cours de Conseiller en prévention va débiter pour 3 personnes par Province – cours pilote.

3. ASBL TEAM 290

Société établie depuis plusieurs années et ayant plusieurs buts : des raisons humanitaires et autres.

1° Demande d'une reconnaissance de la part de la Fédération comme les Français.

2° De promouvoir le rôle des sapeurs-pompiers.

3° De pouvoir obtenir une intervention dans le sponsoring (109 000 €/an).

4° D'obtenir de l'aide pour la logistique.

Le CA marque son accord à l'unanimité pour les deux premiers points.

4. Assemblée Générale

Celle-ci se déroulera à 18 h 00 ce jour dans les mêmes locaux.

5. Proposition d'une firme française de communication

Elle propose des agendas, des livres et travaille avec plusieurs de sociétés.

Elle va nous livrer 6000 agendas pour zéro euros et recherchera elle-même les publicités.

6. Divers

F.J. MARGREVE demande que l'on continue avec deux vérificateurs pompiers pour les comptes. Le CA accepte cette proposition et on désignera deux vérificateurs lors de l'A.G.



D. REQUETTE signale que, vu les subsides du SPF Intérieur, il faudrait engager pour le secrétariat une personne à mi-temps qui réglerait le suivi du Président et la problématique des listes pompiers et de Mobistar.

Demande de candidature dans les provinces pour fin juillet.

Le CA adopte 30 € par réunion de commission pour les pompiers désignés par le CA.

Il adopte aussi l'indemnité kilométrique au tarif légal de 0,3026 €.

La séance est levée à 17 h 50.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du C.A. aura lieu le jeudi 23 septembre à 14 heures à Eghezée.

**LE PRÉSIDENT,
CPT-CDT LIC. M. GILBERT**

**LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER,
CAPT. D. REQUETTE**

Éghezée, le 23 septembre 2010

Réunion du Conseil d'Administration

Accueil par le Président

Le Président GILBERT accueille les participants et ouvre la séance à 14 h 00.

Appel des Administrateurs

Présents :

- GILBERT Marc, Président (Namur)
- REQUETTE Daniel, Trésorier Administrateur (Namur)
- STAQUET Céline, Secrétaire (La Louvière)
- BODART Francis, Administrateur (Namur)
- STAQUET Philippe, Vice-président (Hainaut)
- LOWAGIE Olivier, Administrateur (Hainaut)
- GREGOIRE Quentin, Administrateur (Liège)
- MARGREVE Franz Joseph, Administrateur (Liège)
- CLOSE Alain, Administrateur (Liège)
- EVEN Joël, Administrateur (Luxembourg)
- HUET Thierry, Administrateur (Luxembourg)
- LOUIS Jacques, Administrateur (Luxembourg)
- MEAN Michel, Rédacteur en chef de la revue
- JANSSENS Dany, webmaster
- VOS DE WAEL Philippe, Administrateur (Brabant Wallon)
- FILLEUL Philippe, Administrateur (Brabant Wallon)

Excusés :

- DE MEYER Yves, Administrateur (Hainaut)
- GIBSON Alain, Administrateur (Brabant Wallon)

Nombre de votants : 13/15.

Nous commençons la séance par une minute de silence en

mémoire d'un collègue, le Commandant Honoraire du Service d'Incendie de Chimay, Monsieur Jean DE MEYER. La fédération présente ses plus sincères condoléances à toute sa famille et gardera un excellent souvenir du commandant Jean DE MEYER.

1. Le PV du 18/06/10 est approuvé.

2. Nomination...

... de la nouvelle secrétaire de la Fédération avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Suite à plusieurs appels et après réception d'une seule candidature la désignation de Mademoiselle Céline Staquet est approuvée par le conseil d'administration, ce dernier ayant marqué son accord lors du précédent conseil d'administration de procéder afin de procéder à l'engagement et ce de manière à ce que l'intéressée puisse entrer en fonction le plus rapidement possible.

Une seule candidature étant parvenue, l'engagement a pu être effectif le premier septembre 2010.

3. Acquisition de matériel de bureau

Acquisition d'un Scanner, Fax pour le Webmaster et la Secrétaire, l'abonnement de l'Adsl pour la secrétaire: Approuvé par le Conseil.

4. Présentation de la Société ONECOM (Téléphonie)

Accueil de deux membres de la société Onecom afin de propo-



La vie de la Fédération

ser les meilleurs tarifs que les opérateurs en téléphonie fourniraient à la fédération.

La proposition officielle nous parviendra en janvier 2011.

5. Carte d'identité de la Fédération

Le Président reçoit une demande d'indemnisation du Sergent Paul Voet de Mouscron : pour service rendu.

Le Cpt Lowagie, chef de service faisant fonction à Mouscron se propose d'en rediscuter directement avec l'intéressé au sein du casernement et ce, avant qu'une décision du CA soit prise. Ce point est donc reporté au prochain conseil d'administration de la fédération.

6. Assurance RC Ethias

Du fait de l'augmentation du montant de la prime (100 % d'augmentation), le CA décide de résilier le contrat avec la société ETHIAS. Le contrat restera cependant valable jusqu'au mois de décembre inclus. Le Cpt Bodart signale qu'un représentant de la société Elytis qu'il a rencontré avec le trésorier Daniel Requette et un membre du conseil d'administration, Franz Joseph Margrève négocie actuellement les contrats avec les sociétés d'assurances afin d'obtenir les meilleures conditions pour les membres de la fédération en tenant compte des besoins réels de notre fédération.

Lors de la prochaine réunion, il nous fournira des éléments complémentaires.

7. Nouvelle réglementation sur les détecteurs gaz – Décret RW

Une proposition de décret provenant du Parlement Wallon visant à la sécurisation des habitations par l'installation de détecteurs gaz, nous a été faite par la commission de l'énergie du logement de la fonction publique et de la recherche scien-

tifique. La fédération doit rendre un avis sur ledit projet lors d'une réunion organisée au Parlement Wallon réalisée le 18 octobre 2010.

Afin d'obtenir un avis concernant ledit projet, un mail contenant la proposition de ce décret a été envoyé aux membres du CA. Un débat s'est engagé entre les membres du CA. L'avis défavorable est unanime.

Il en ressort déjà que le placement de ces détecteurs n'améliorera pas de façon substantielle la protection des habitations visées. Il ne faut oublier que les plus gros problèmes sont rencontrés dans les milieux défavorisés et qu'à moyen terme il n'y aura pas de suivi sur l'entretien des détecteurs (c'est déjà le cas pour les détecteurs incendie). De plus, combien de détecteurs devront être installés dans l'habitation (cave, salle de bain, garage, salon, ...)?

Le président se propose de revoir le texte avec la collaboration de Monsieur Arésu et du Cpt Henri François et ce avant de le proposer au Parlement Wallon ensuite de l'adresser aux membres de la fédération.

8. Autre point évoqué, le logo LPG

La fédération avait proposé de ne pas changer ce logo mais la Société Drive Système demande absolument un avis sur les logos présentés.

La fédération observe et remarque que ces logos ne sont pas très visibles.

Le Cpt Francis Bodart signale qu'il a contacté différents experts (firme automobile, et experts automobile) afin d'obtenir leurs différents avis. Il ressort de ces échanges que les logos sont bien pâles et trop discrets pour la préoccupation sécuritaire, l'ancien logo modernisé semble plus approprié. Le CA est d'accord et avait déjà émis les mêmes positions il y a quelque temps. Le Président communiquera par courriel

l'avis officiel de la fédération à la personne concernée.

9. Firme Française de communication – Agenda (suivi)

Une rencontre avait été organisée avec une firme Française qui proposait de faire une recherche sur les sociétés qui pourraient fournir des agendas avec des illustrations concernant la réforme des services d'incendie ; la firme a demandé à la fédération de lui fournir un texte qui pourrait expliciter la réforme ainsi que des photos : recherche de photos et de texte dans le livre « Fireman » et également voir avec Monsieur Bosilo (photographe du livre) pour l'obtention du texte déjà fourni par nos soins.

Le SPF des affaires économiques ayant été interpellé par une firme qui avait été contactée par ladite société, a rencontré le président et le trésorier afin de s'assurer qu'il s'agissait bien d'une demande émanant de notre fédération et non d'une arnaque!

10. Infirmier AMU

Actuellement, les représentants de la fédération dans le cadre de l'aide médicale urgente sont Denis Lejeune, Fabrice Petit ainsi que Sébastien Deroose. Il semblerait, d'après un membre du conseil d'administration, que les informations relayées ne sont pas toujours concordantes avec la vision de la fédération. Celui-ci en effet s'inquiète de ne pas avoir un retour sur le contenu des discussions lors des réunions. Le président signale que les avis rendus par lesdits représentants sont en adéquation avec les orientations retenues par la fédération et que les priorités sont de repenser à l'organisation de l'aide médicale urgente et au statut du pompier.

A l'avenir, il serait souhaitable que la formation en aide médicale urgente (les recyclages)



La vie de la Fédération

soit dispensée au sein des services et zones par des formateurs pompiers (infirmier...) et ne plus imposer de longs déplacements, tel c'est le cas actuellement.

11. Site Web Fireforum et congrès

1. Le Président et le Trésorier ont assisté à une réunion chez Fireforum où étaient également présents les représentants du Spf Intérieur (Monsieur Maekelbergh, responsable du service prévention au SPF Intérieur...). Fireforum voudrait créer un site ouvert aux citoyens qui pourraient poser des questions sur la prévention incendie et obtenir les réponses à leurs questions.

La Fédération et le SPF Intérieur sont du même avis. Ils sont d'avis que l'on insère sur ledit site toute la législation mais ils ne marquent pas leur accord sur le principe que l'on puisse y obtenir des avis pouvant notamment être en contradiction avec les avis émis par les officiers préventionnistes du service incendie territorialement compétent.

En effet, il appartient au Spf Intérieur, par le biais soit de la commission de dérogation soit d'une réponse à un courrier reçu d'un plaignant, de lui seul répondre.

FireForum va réaliser un site sur lequel il y a aura toute la législation (européenne, fédérale, régionale voire communale) afin que chacun puisse trouver ce qu'il cherche dans le cadre de la prévention en matière incendie. Pour ce faire une équipe de personne travaille déjà à l'élaboration de ce site.

2. Congrès organisé par FireForum qui aura lieu les 14 et 15 octobre prochains à Bruxelles, « Fire Safety Management ».

Le SPF Intérieur propose de payer un montant de 200 euros par pompier, le coût total étant normalement de 380 euros; 50 places sont subsidiées pour la fédération francophone par le

SPF Intérieur. Le Président Marc Gilbert attire l'attention sur le fait qu'il y a de nombreuses demandes et que les 50 places disponibles risquent d'être largement dépassées. Les membres du CA sont invités à demander une dernière fois s'il y a encore des candidats. Si le nombre de 50 places est dépassé, la fédération sollicitera la SPF Intérieur afin de voir si on peut obtenir des subsides supplémentaires.

12. Site de la Fédération

Les besoins en mémoire pour l'activité du site internet de la fédération ne sont plus suffisants dans la version du contrat actuel. Le webmaster demande de pouvoir augmenter la capacité de mémoire du système actuel. Cela aura un coup estimé à ± 200 €. À l'unanimité, le CA accepte que le contrat soit adapté dans ce sens.

13. Les panneaux photovoltaïques

La fédération a reçu différentes remarques et considérations d'entreprises. Parmi elles, la réponse de Monsieur Cambier (entreprise de placement de panneaux photovoltaïques) allant dans le sens de la fédération. Les inquiétudes concernant la sécurité restent donc parfaitement d'actualité.

Lors de la prochaine réunion du CA, l'entreprise MS Energie viendra présenter un système qui permettrait de placer l'installation en sécurité en cas d'intervention incendie. La société désire avoir l'avis de la fédération sur le système élaboré avant d'effectuer toute autre démarche.

14. Le Sapeur-Pompier Belge

Le contrat liant la fédération à l'imprimerie Kliemo a été résilié. Celle-ci devra cependant terminer les numéros de l'année 2010. Une nouvelle imprimerie a été désignée suite aux re-

cherches effectuées par le rédacteur en chef de la revue, Michel Méan.

15. Points sur la réforme – les PZO

Le Président a assisté le 23 septembre dernier au SPF Intérieur a eu une réunion concernant le KCCE avec les collègues néerlandophones. Il apparaît que les résultats obtenus par le KCCE ne sont pas satisfaisants. Alain Damit, qui était le coordinateur de ce centre, a quitté ses fonctions.

Une nouvelle structure de travail sera proposée par le président lors de la réunion du prochain comité de gestion du KCCE au SPF Intérieur précisant deux priorités dans le cadre de la procédure à savoir l'incendie et la désincarcération. Les autres procédures seront élaborées par la suite.

Ce même jour, le Président a été interpellé sur la situation des PZO et plus particulièrement sur la situation de la province de Namur. Il apparaît que certains bourgmestres du nord de la province malgré un vote en son temps démocratique (ayant débouché sur un AR du 2 février 2009) n'ont pas voulu adhérer à la PZO unique et il en est ressorti que plusieurs conventions ont été envoyées au SPF Intérieur. Or, la circulaire de la Ministre de l'Intérieur et l'AR sur la délimitation des zones de secours ne permet pas un tel montage.

La question qui se pose maintenant est: comment les montants réservés pour la zone de Namur vont-ils être redistribués? Pour rappel, ce montant (le plus gros montant attribué à une zone) s'élève à ± 1 350 000 €.

Le président désirerait proposer à la Ministre de l'Intérieur et aux membres du gouvernement d'investir cette somme dans des installations pour la formation pratique des pompiers, par exemple dans « une maison



La vie de la Fédération

feu », afin que les pompiers eux-mêmes puissent en retirer un avantage.

Une longue discussion s'est engagée sur le sujet afin de voir à quelle école cela pourrait-il être attribué et proposé. Pour clôturer la discussion, le président signale que c'est le conseil des Ministres qui décidera en la matière.

Il regrette qu'il n'y ait pas encore un centre de formation pratique complet en Wallonie. Seule la province de Hainaut présente actuellement un projet qui évolue réellement vers l'outil nécessaire en vue d'une bonne formation pratique des pompiers.

16. Divers

1. Les canalisations de gaz, les maisons passives, les panneaux photovoltaïques feront l'objet d'une réunion le mardi 12 octobre prochain au cabinet du Ministre Jean Marc Nollet, le Président accompagné de la secrétaire et de Francis Bodart assisteront à cette réunion

La région wallonne se sent interpellée sur ces sujets par la presse suite à nos différentes interventions.

Le Ministre Nollet veut obtenir l'avis des pompiers afin de prendre les décisions futures adéquates et en toute connaissance de cause.

Le problème des maisons passives doit retenir toute notre attention. Une étude est actuellement en cours, en effet le KKCE a mandaté la faculté polytechnique de Mons pour obtenir une analyse complète et détaillée concernant les dangers que présente ce type d'habitation.

2. Centre de connaissances. KKCE :

Actuellement, c'est Monsieur Johan Schoupe qui assure l'intérim en lieu et place d'Alain Damit. Une réunion constructive sur la suite des travaux à réaliser par le KKCE en lieu. La fédération propose que les projets à réaliser à court terme soient directement liés aux missions principales de base des pompiers à savoir l'incendie et la désincarcération.

La fédération francophone désignera une personne qui sera détachée au centre de connaissances afin de coordonner les projets retenus. Elle sera l'intermédiaire entre la fédération et le KKCE. Thierry Huet se dit inté-

ressé. Il demande un temps de réflexion et des informations complémentaires.

3. Au niveau des formations :

La fédération a envoyé une invitation à toutes les casernes afin d'obtenir le nombre de candidats potentiels à inscrire aux formations approuvées par le conseil supérieur. Il faut malheureusement constater que très peu de réponses nous sont parvenues actuellement.

Dans le cadre des travaux liés à la réforme de la formation, le groupe 3 « pédagogie de la formation » a presque terminé ses travaux. Il ressort que trois niveaux de formateurs seront disponibles dans le futur (For1, For2 et For3). Pour terminer ses travaux, le groupe travaille sur une fiche d'évaluation comportementale des stagiaires.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du C.A. aura lieu le jeudi 28 octobre prochain à 14 heures à Eghezée.

*Le Président,
Cpt-Cdt Lic. M. GILBERT*

Le Secrétaire, Céline Staquet

COSI Compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2010



Présents : Y. VANDERDONCKT, F. DEFFENSE, J.P. CHARLIER, Q. GREGOIRE, G. VERHAEGEN, T. FIERENS, J. BILCKE, P. BOULANGER, MINNAERT, EVRARD, M. DENDONCKER

Excusés : P. DEGEEST, S. GYDE, C. MARCHAL, X. LAMBIN, H. DePOORTERE

1. G. Verhaegen expose les discussions du CCU au niveau du fleetmapping multidisciplinaire. COSI trouve dommage que la proposition mette à mal des organisations locales qui fonctionnent bien mais que les nécessités opérationnelles l'imposent, notamment à Liège.

Dès que le CCU a pris la décision le nouveau fleetmapping sera diffusé afin de permettre des tests sur le terrain. Liège demande l'urgence afin de faire des tests poussés.

2. Problématique fallback : supprimer le fallback est dangereux mais là où il y a beaucoup de mâts, le risque de perdre les communications sur une TBS rendrait le réseau hors service avec des conséquences graves au niveau opérationnel (exemple ; deux radios en mode « fallback » sur une TBS et les autres en TETRA sur une autre). Dans certaines régions, le DMO est utilisé à la place du fallback afin de ne pas



La vie de la Fédération

tomber hors groupe de communication. Une extension relais DMO à placer sur les TBS serait préférable à un mode fallback qui oblige une autre philosophie de fonctionnement que les deux autres modes ainsi que l'ajoute de folders.

3. **Projet monodisciplinaire:** proposition de garder des groupes locaux sur base d'un modèle Anverso. COSI n'est pas d'accord. Au sein d'une zone, la zone règle sa numérotation comme elle l'entend. Il n'y a pas de raison de laisser des groupes locaux aux casernes. La Réforme est de gérer le matériel comme les radios dans une zone. La gestion par caserne met à mal cette réforme. COSI émet donc un avis négatif.
4. **Folder:** COSI fait une proposition de répartition des folders suivant le nouveau fleetmapping. M. Verhaegen est chargé de transmettre le détail de cette proposition à tous les participants.
5. **Emploi des indicatifs d'appel en phonie** suivant les standards de la procédure radio. Pour les centres d'appel, c'est l'indicatif zoulou suivi du numéro de zone. Ex: Namur Zoulou

60 pour le CAD Prov et Zoulou 61 pour le CAD de la zone 1. Pour les vecteurs de terrain COSI préconise de garder des indicatifs «qui veulent dire quelque chose» (exemple: auto-pompe 1 de la caserne de Braine L'Alleud)

6. **Pager:** les messages du centre 100 font l'objet d'une transmission par XML: l'adresse de l'incident et le numéro de téléphone sont mentionnés dans le message XML et envoyé tel quel sur le réseau pager qui n'est pas sécurisé. Quid de la protection de la vie privée?
7. **Le problème du scanner en intervention** a été débattu et la position du CCU communiquée. Le scannage des groupes de travail surcharge les TBS et peut, en cas de forte sollicitation (plan cata ou préventif) amener une saturation de celle-ci avec les conséquences de non-disponibilité du réseau.
8. **La prochaine réunion** est fixée le 28 octobre 2010 à 10 heures à Liège. Autre réunion le 25 novembre à 10 heures et le 23 décembre à 14 heures à Eghezee.

Merci à tous pour votre collaboration.

J.P. CHARLIER



Troisième journée spécialisation GRIMP

Les Chefs d'équipes (Imp3) et Conseiller Technique (CT) de tout le pays se sont déplacés pour échanger leurs connaissances à propos des sauvetages sur éoliennes. Ces imposants producteurs d'électricité ont tendance à se multiplier sur le sol belge et si les accidents avec victimes sont rares, ils ne sont pas inexistantes !



Le travail du sapeur-pompier GRIMP étant une analyse des risques et une préparation minutieuse de tous les sauvetages inaccessibles par les moyens traditionnels, il est indispensable de se pencher sur les problèmes rencontrés au cours des exercices et des sauvetages sur éoliennes.

À la demande de Jean-François Dewitte, conseiller prévention des éoliennes Enercon (les plus rencontrées dans notre pays), les pompiers spécialisés aux techniques de sauvetage en milieu périlleux se sont réunis au SI Mons pour collecter les informations et déterminer si le GRIMP intervient en renfort d'une mission de sauvetage ou s'il est impératif qu'il prenne en charge la globalité de l'opération de secours.

Il est clairement apparu que pour gagner un temps précieux l'équipe GRIMP doit réaliser un PPI (Plan Préalable Intervention) pour ce type d'infrastructure et doit gérer le « contact victime ». Il est rare de voir un médecin ainsi qu'un infirmier SMUR grimper entre 90 et 135 mètres

d'échelle inclinée en léger dévers avec le sac d'intervention ! Seuls des équipiers IMP2 entraînés régulièrement à ce type d'intervention peuvent y arriver. Plus de 310 accidents sur éoliennes sont répertoriés, seulement quelques-uns avec victimes. En moyenne, les victimes sont abordées par des pompiers plus de 2 h 30 après l'arrivée des secours et dans la plupart des cas, aucune prise en charge médicale n'est envisagée.

Les exercices réguliers ont porté leurs fruits. Grâce à une collaboration des techniciens d'Enercon, sensibilisés à l'appel d'urgence, un numéro commun entre la société et le Service d'Incendie permet de se rendre avec exactitude sur l'éolienne concernée. Les mâts sont en effet parfois éloignés de plusieurs centaines de mètres les uns des autres...

Une fois sur place, il faut 11 minutes à l'équipe GRIMP pour rejoindre la cabine située à 135 mètres (éoliennes d'Estinnes). Un des membres (IMP2) de l'équipe est infirmier et d'autres infirmiers SIAMU sont sensi-

bilisés aux progressions sur corde (IMP1).

La force des équipes GRIMP est d'échanger les retours de missions, les nouvelles techniques et le matériel en constante amélioration. Nous parlons tous le même langage et utilisons les mêmes techniques. Pour rappel, en Belgique, plus de 450 IMP2 et plus de 40 chefs d'équipes/instructeurs IMP3 ont été formés.

En conclusion, après une matinée essentiellement théorique, l'après-midi a été consacrée à la visite des éoliennes et à l'analyse des risques. Tous les chefs d'équipes ont eu l'occasion de gravir les 135 mètres d'échelle et d'éliminer les calories du repas servi et pris en charge par l'a.s.b.l du SI Mons.

Notons enfin que la journée s'est déroulée dans la bonne humeur, avec le professionnalisme de chacun. Les remarques sont prises en compte et devront être décantées lors des prochains exercices !

**JEAN-FRANÇOIS HURDEBISE,
IMP3 SI Mons**



Un conclave de deux jours pour le Comité Consultatif

À l'occasion du séminaire annuel du Comité Consultatif des Usagers qui s'est déroulé les 21 et 22 octobre, certaines questions ont été tranchées :

- En ce qui concerne la couverture, le comité a établi un classement des nouveaux endroits à propos desquels ASTRID a enregistré et répertorié une plainte émanant des

utilisateurs. ASTRID assurera en priorité la couverture supplémentaire de ces sites au fur et à mesure que des possibilités budgétaires se dégageront. ASTRID a également mis au point un nouvel outil de visualisation topographique afin de pouvoir mieux évaluer les problèmes de couverture consécutifs au relief notamment.

- Le Comité Consultatif des Usagers est parvenu à un accord sur le nouveau fleetmap multidisciplinaire. Les détails en seront communiqués par le biais d'une circulaire du SPF Intérieur.

Bien d'autres sujets ont encore été abordés au cours de ces deux journées aussi intéressantes que constructives : les projets d'ASTRID en matière de



communication de données mobiles, les résultats semestriels du *service level* pour les différents systèmes, l'état des lieux du projet 112, etc.

Pour en savoir plus au sujet du Comité Consultatif des Usagers, surfez sur www.astrid.be
> À propos d'ASTRID > Comité Utilisateurs.



Prochaine publication de la norme sur les installations intérieures alimentées en GPL

La Fédération a activement suivi les travaux de normalisation consacrés aux installations intérieures de gaz naturel et de GPL. La première a été récemment publiée (et déjà en cours de révision) et la seconde sera prochainement éditée par le NBN (ex IBN).

NBN D 51-006 – Installations intérieures alimentées en butane ou propane commercial en phase gazeuse à une pression maximale de service de 5 bar et placement des appareils d'utilisation.

- **Partie 1 – terminologie**
- **Partie 2 – installations intérieures**

- **Partie 3 – placement des appareils d'utilisation**

Les travaux de normalisation de ces deux sujets ont été menés en parallèle afin d'avoir une présentation commune dans le but final qu'un utilisateur de GPL puisse passer au gaz naturel avec un minimum de frais et

vice-versa. Première remarque : le ministère de l'Économie et le SPF Économie qui lui a succédé ont pris une part très active à ces travaux. Cette norme est particulièrement volumineuse et tient largement compte d'une trentaine de normes européennes.

La première partie donne des définitions claires et univoques, parfois anglo-saxonnes puis-que reprises de normes EN, avec correspondance FR NL – NL FR. qui s'étendent sur 17 pages. Ce qui illustre déjà le fait que de telles installations ne peuvent pas être réalisées,



Au service du sapeur

contrôlées réceptionnées et entretenues par le premier quidam venu. Le concept de d'installateur et d'inspecteur dont la compétence sera reconnue se met en place avec le secteur du gaz naturel. ⁽¹⁾

La seconde partie, consacrée à l'installation proprement dite, décrit les tuyauteries (couleur jaune), leurs matières, leurs modes d'assemblage, les caractéristiques des accessoires dont certains doivent être R_{HT} ⁽²⁾, leurs parcours autorisés et défendus. La caractéristique essentielle de cette norme est que, vu que les GPL sont plus lourds que l'air, elle définit des règles par rapport au niveau du sol environnant. La haute technologie atteinte par les produits actuellement mis sur le marché est telle qu'une installation peut être réalisée sous le niveau du sol environnant à condition d'être gérée par

un détecteur de gaz industriel conforme à la EN 50194 qui peut fermer la vanne d'arrivée de GPL. C'est une procédure très détaillée (§ 6.2.3). Vu que la vérification du bon étalonnage du détecteur est assez fréquente, le contrôle de son bon fonctionnement associé à l'entretien de l'ensemble de l'installation + détecteur et organes de fermeture qu'il commande. Il ne s'agit donc pas de simples détecteurs dits domestiques qui n'ont qu'une durée de vie très limitée et donnent une fausse impression de sécurité. Cette partie de la norme est illustrée par de nombreux dessins didactiques d'installations types.

La troisième partie concerne les appareils d'utilisation, toujours précédés d'un robinet d'arrêt de gaz, avec les conditions d'amenée d'air comburant, la ventilation naturelle, la ventila-

tion mécanique ainsi que le détail des conduits d'évacuation des gaz de combustion en fonction de la très grande variété des types d'appareils mis sur le marché. Ces informations sont détaillées dans des annexes illustrées.

(1) C'est un point qui fait l'objet de différents travaux dans le cadre de l'application de la Directive services et qui envisage de nombreux cas d'application dans le domaine de la protection incendie. Cette tendance facilitera grandement la mission des sapeurs-pompiers préventionnistes.

(2) Le sigle RHT indique l'aptitude que possède un accessoire, un appareillage ou un assemblage, véhiculant un gaz combustible, à conserver son étanchéité lorsqu'il est soumis à un programme thermique défini dans la norme EN 1775 (Annexe A - procédure B).

H. ARESU DE SEUI,
Président de la Commission
de normalisation
installations GPL

La Directive produits de construction sera prochainement remplacée par un Règlement

1. De la différence entre un Règlement européen et une Directive européenne

Les officiers qui ont récemment suivi les cours de brevet en prévention le savent fort bien.

Un Règlement européen est un texte unique et univoque qui est directement applicable dans chaque État membre tel que publié, le jour même, en langues française, allemande, anglaise, danoise, espagnole, finnoise, grecque, italienne, néerlandaise, portugaise, suédoise, estonienne, hongroise, lettone, lituanienne, maltaise, polonaise, slovaque, slovène et tchèque, bulgare, irlandaise et roumaine (ne comptez pas il y en a 23) au Journal officiel de l'Union européenne. C'est donc un texte qui

ne tolère aucune interprétation nationale.

Une Directive européenne doit toujours être transposée en droit national. Et chaque État membre l'interprète souvent à sa façon avec ses mots, selon ses coutumes et, parfois, l'intérêt de lobbyings privés.

D'où l'agacement de la Commission européenne de constater que, depuis plus de 20 ans ⁽¹⁾, et contrairement aux autres directives (Machines, Équipements sous pression, EPI, Seveso, ATEX, Performances énergétique des bâtiments, ...), les acteurs du marché, fédérations de fabricants et laboratoires d'essai, ont parfois freiné des quatre fers la mise en place de la directive. Les autorités ont toujours

transposé le texte de base (sous la menace de poursuites) mais ont montré une mollesse certaine quant à la mise en œuvre pratique des arrêtés d'application et au contrôle du marché.

2. Particularités de la Directive Produits de construction

La première particularité est que ce n'est pas une directive « produits » mais une directive « ouvrages » puisque ses exigences essentielles s'appliquent aux ouvrages. On pourrait la résumer comme suit :

1° Les produits de construction tels que mis en œuvre dans l'ouvrage doivent être tels que



Au service du sapeur

cet ouvrage répond aux exigences essentielles de la directive. Certains produits, les plus critiques, doivent se conformer à des critères légaux définis notamment par les euroclasses de réaction au feu et de résistance au feu. D'autres produits, moins sensibles, comme les vis et les clous ne font l'objet d'aucune législation.

2° Contrairement à nos habitudes nationales, les classes de réaction au feu et de résistance au feu ne s'entendent plus pour des produits départ usine mais bien pour le produit tel qu'il sera finalement placé dans l'ouvrage. Un produit peut donc répondre à différentes euroclasses selon sa mise en œuvre.

3° Ce ne sont plus les PV de laboratoire qui font foi (un labo ne teste qu'un produit type); c'est le fabricant qui doit déclarer, par écrit, qu'il a respecté toutes les prescriptions légales qui s'appliquent à son produit. Il doit déclarer les euroclasses et autres performances de son produit en précisant, par écrit, et avant la fourniture, les différentes manières dont son produit peut être mis en œuvre pour qu'il réponde aux euroclasses déclarées. Le fabricant est ainsi soumis à des contraintes beaucoup plus sévères que celles de nos classes nationales A1 à A4 et notre Rf. Il doit faire appel à des laboratoires et organismes d'évaluation agréés par, notamment, une accréditation spécifique pour les scopes concernés et reconnus par l'État (ce qui n'a jamais été le cas en Belgique puisqu'aucune autorité n'a contrôlé les labos ni les éventuels organismes d'inspection).

4° Le fabricant doit déclarer, par écrit, les caractéristiques de son produit, dans le langage européen des euroclasses, ainsi que les conditions de transport, de stockage, de mise en œuvre finale et d'entretien dans le temps. Cette déclaration du fabricant doit être scellée par

l'apposition d'un marquage CE. En apposant ce marquage sur ses produits, le fabricant dit aux autorités: «voilà ce que je déclare sous ma responsabilité et vous pouvez me contrôler quand vous voulez». Le fabricant prend donc un nouveau risque alors qu'auparavant, et encore maintenant, il n'en prenait pratiquement pas.

5° Depuis le 1^{er} janvier de cette année 2010, et sur la base de ce même Règlement 765/2008, les États ont l'obligation de surveiller le marché et, en particulier, le bon usage du marquage CE. Certains fabricants, dont de grands noms belges, ont été récemment pénalisés par le SPF Économie et ont dû retirer leurs produits du marché⁽³⁾. Cette sanction, rendue publique sur internet, peut avoir des répercussions sur l'ensemble des pays de l'Union. On est donc très loin des PV de labo encore d'usage de nos jours vu que nous sommes encore dans la période transitoire.

Et l'État qui n'aurait pas efficacement surveillé son marché risque d'être condamné par un petit juge au cas où un accident serait dû à un produit non conforme aux conditions de marquage CE auquel il serait soumis.

6° Le marquage CE n'est pas un passeport. Parce qu'un passeport est délivré par l'autorité. Ce marquage est comme le sceau d'une charte rédigée par le fabricant. Une charte qui décrit

- a) les caractéristiques de son produit, les conditions de transport, de stockage et de mise en œuvre;
- b) une attestation de conformité qu'il signe de sa main (disponible par écrit ou sous forme informatique)

7° En apposant le marquage CE, le fabricant autorise les autorités, éventuellement accompagnées de la maréchaussée⁽⁴⁾, à vérifier que son dossier technique contient tous les docu-

ments d'essai et de contrôle de fabrication prévus par la législation européenne dont ceux des organismes notifiés. Il prend ainsi beaucoup plus de risques qu'avec une certification volontaire qui ne sera pas contrôlée ni sanctionnable par l'État. Soit dit en passant, ces certifications volontaires ne peuvent plus être imposées par les autorités ni par les services incendie qui sont des autorités.

3. Actions entreprises par la Commission européenne

Sur la base de la directive existante, la Commission, qui s'est toujours présentée comme étant le moteur de l'Union, a rédigé une première ébauche de règlement, en juin 2008, qu'elle a présentée au Parlement européen. Ce dernier l'a adoptée, en première lecture, en y apportant quelques modifications. Ce texte modifié a ensuite été approuvé par le Conseil en mai 2010 moyennant d'autres modifications. Actuellement, ces projets et modifications proposées font l'objet d'un nouveau texte finalisé par un groupe de juristes et de traducteurs en vue d'être présenté, en seconde lecture au Parlement, en septembre 2010. Nous en présentons ci-après les grandes lignes.

4. Grandes lignes des principales modifications apportées à la directive

1° Marquage CE et déclaration du fabricant

La déclaration de performances du produit, signée par le fabricant, et le marquage CE sont indissociablement liés. L'un ne va pas sans l'autre et ils sont légalement obligatoires dans tous les États membres (même les Anglais qui n'en voulaient initialement pas) pour tous les produits mis sur le marché à quelques exceptions près:



Au service du sapeur

- a) le fabricant pourra déclarer les seules caractéristiques nécessaires à l'utilisation prévue par son client ;
- b) les TPE (très petites entreprises ou artisans) disposeront de procédures d'attestation simplifiées pour les produits, tels que les fenêtres, peu sensibles en matière de sécurité ;
- c) l'artisan qui aura réalisé en atelier un produit qu'il incorporera dans l'ouvrage de son client sera exempt du marquage CE puisqu'il n'aura pas mis le produit sur le marché ;
- d) les produits très spéciaux utilisés pour la rénovation de bâtiments historiques seront également exonérés du marquage CE ;
- e) Le fabricant pourra utiliser les rapports d'essais et de contrôle déjà réalisés par des tiers pour des produits similaires (ce n'est pas une nouveauté mais maintenant, c'est écrit) ;
- f) Les marques volontaires pourront être apposées sur les produits pour autant qu'elles soient complémentaires aux exigences légales, qu'elles apportent un plus sensible ⁽⁴⁾ et qu'elles n'entravent pas la libre circulation. Elles ne peuvent pas être imposées par les autorités dont les sapeurs-pompiers sous peine de contrevenir à la libre circulation des produits.

2° Les six exigences essentielles actuelles feront l'objet de deux modifications :

- a) les exigences essentielles actuelles deviendront des exigences fondamentales (la nuance n'est pas anodine) ;
- b) la troisième exigence sera complétée pour prendre en compte le cycle de vie complet de l'ouvrage ;
- c) une septième exigence sera ajoutée qui portera sur l'usage durable des ressources naturelles.

5. Conclusion

Ce nouveau règlement européen incitera peut-être les autorités fédérales à présenter sérieusement la législation européenne dans des textes belges édités au Moniteur belge ou dans des brochures informatives, avec références légales, éditées par ces autorités. Il est anormal que les architectes, bureaux d'étude, entrepreneurs, fournisseurs de produits, installateurs, organismes d'inspection et sapeurs-pompiers doivent consulter et le Moniteur belge et le Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) pour avoir accès à la législation qu'ils sont censés devoir appliquer. C'est bien simple. Ces publications du JOUE sont généralement ignorées des opérateurs économiques et des prescripteurs. Exemple : En matière de résistance au feu, sauf

très rares exceptions, en 2010, on détermine encore la résistance au feu sur base d'une technologie qui date de plus de 40 ans (NBN 713-020 : 1968) alors que les très nombreuses euroclasses bien mieux adaptées que le Rf n'ont fait l'objet d'aucune présentation globale ni au Moniteur belge ni dans des publications officielles. Et en réaction au feu, la situation est pire !

HELID ARESU DE SEUI

Bibliographie : Revue ENJEUX n° 307 septembre 2010 pp 46-48 de l'Association française de normalisation

- (1) publication au JOCE L40 du 11 février 1989
- (2) Règlement (CE) n° 765/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 fixant les prescriptions relatives à l'accréditation et à la surveillance du marché pour la commercialisation des produits et abrogeant le règlement (CEE) n° 339/93 du Conseil – JOUE L 218/30 13.8.2008
- (3) Ces interdictions et retraits du marché figurent sur la « liste noire » européenne RAPEX régulièrement mise à jour chaque semaine avec nom du produit et du fabricant ou revendeur belge. Pour l'incendie, voir : (<http://www.previ.be/dic/public/detail.cfm?MotID=615>).
- (4) Exposé présenté lors de l'assemblée générale de l'AGREPI en 2010 par H. ARESU. <http://www.previ.be/dic/public/detail.cfm?MotID=2848>
- (5) « En fin de compte, le consommateur ne sait pas ce que signifie NF » : Exposé de Jacques McMillan, chef d'unité de la Commission Européenne à Bruxelles (Direction générale Entreprises) à l'invitation de l'AFNOR. Note : NF est le BENOR français. <http://www.previ.be/dic/public/detail.cfm?MotID=2859>



Portiques de détection de substances radioactives



Suite à une formation délivrée le 2 septembre 2010 par l'AFCN (Agence fédérale du contrôle nucléaire) sur les portiques de détection, il nous est venu à l'idée de rédiger un article sur ce sujet afin de poursuivre la formation déjà bien avancée de notre cellule CMIR.

Réglementation

- Arrêté royal du 20 juillet 2001 portant le règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre les rayonnements ionisants (RG-PRI).
- Dose effective maximale pour le public : 1mSv/12mois, 20mSv pour les personnes professionnellement exposées.
- Directive pour l'utilisation d'un portique de détection de substances radioactives dans le milieu non nucléaire. (Moniteur Belge 04/09/2006)
- Arrêté royal fixant les critères de qualité et de performance minimaux pour les instruments fixes de détection automatique des substances radioactives dans le secteur non nucléaire. (Projet)

- « Detection of radioactive materials at borders » (septembre 2002)
- Annexes techniques pour experts agréés.

Historique : « Problématique de sources orphelines »

- L'utilisation des radionucléides au 20^e siècle n'a pas toujours été contrôlée aussi régulièrement qu'aujourd'hui.
- Certaines applications – désormais interdites – avaient lieu dans le domaine public : ex. peinture au radium en horlogerie.
- Boussoles (Peinture luminescente au radium)
- Altimètres (Peinture luminescente au radium, 8µSv/h)
- Baguettes de soudure au Thorium (25µSv/h)
- Produits pharmaceutiques (Uranylacetate de 1 à 15µSv/h)
- Manchons de lampe à gaz (Thorium 3µSv/h) ...
- Paratonnerres (Américium 241, Radium 226, Krypton 85)
- Détecteurs de fumée (Ioniques Américium 241)

clage et des déchets classiques.

- Nécessité d'un cadre réglementaire pour le secteur non nucléaire offrant une protection suffisante.
- Obligation d'installer des portiques de détection dans les établissements VIDE SUPRA.
- Imposition de directives concernant l'utilisation de portiques de détection et contrôle du respect de ces directives.
- Mesures relatives à l'évacuation de déchets radioactifs.
- Formation et information des secteurs et travailleurs concernés.

Approche globale

- Enregistrement obligatoire du portique et notification obligatoire en cas d'intervention.
- Marche à suivre en cas d'alarme.
- Seuils d'acceptation.
- Mesures de radio protection.

L'AFCN collabore avec :

- l'ONDRAF (Organisme National des déchets Radioactifs et des matières Fissiles enrichies).
- Les régions.
- Les différents secteurs concernés.
- Les services « incendie » de plus en plus confrontés à un risque radiologique.





Aspects techniques

Méthodologie d'intervention pour les établissements équipés de portiques

Lorsqu'un véhicule en charge se présente au portique d'une des entreprises concernées, si le «BDF» est 20 fois supérieur au naturel, celui-ci sera automatiquement stoppé.

Un périmètre d'exclusion sera établi à 5µSv/h.



Le seuil d'alarme des dosimètres portés par les intervenants de l'entreprise est de 20µSv/h, pour rappel les dosimètres GAMACOM fournis par le ministère aux services «incendie» ont un seuil d'alarme en débit de dose à 10mSv/h! (Soit 500x plus).

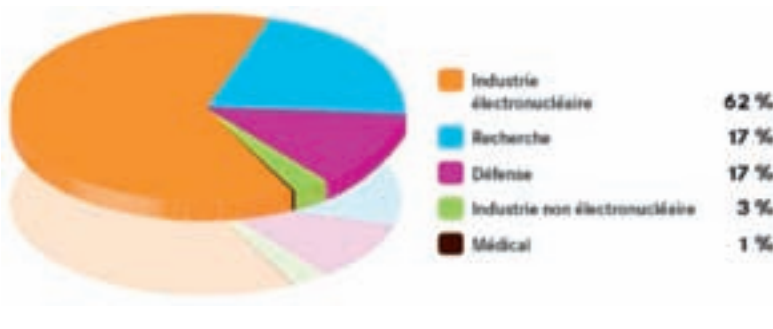
Raison pour laquelle nous envisageons de calibrer nos dosimètres personnels à l'instar des SDIS Français : Soit 200µSv/h.

Acceptation et enlèvement des déchets radioactifs

- L'ONDRAF qui est l'organisme National pour l'enlèvement des déchets radioactifs a été créé en 1980.
- Siège à 1210 Bruxelles, Avenue des Arts 14.
- Organisme public doté d'une personnalité juridique.

Production de déchets radioactifs

Les paratonnerres représentent encore 17% des déchets radioactifs, mais ne sont pas repris par ce graphique à cadrans étant donné qu'ils sont interdits depuis 2001 (RGPRI).



- Monopole gestion déchets radioactifs en Belgique.
- Financement :
 - Prix coûtant
 - Par les producteurs concernés.
 - Pollueurs-payeurs.
 - Sources orphelines → Fonds d'insolvabilité.

Conclusion

Nous vivons en permanence dans un bain de rayonnements radioactifs.

Ceux-ci proviennent du soleil, de la galaxie et de la croûte terrestre.

L'organisme absorbe naturellement par les aliments et la respiration des éléments radioactifs.

Mais en plus de cette radioactivité naturelle, nous sommes exposés à des rayonnements d'origine artificielle.

Ceci représente en moyenne 2,4 mSv par an par individu, ce qui est déjà bien assez ! C'est pourquoi nous devons être formés et informés au mieux pour intervenir en tant que professionnels que nous sommes.

**S/LT PHILIPPE WALLAERT,
SRI CHROI**

Types de déchets



Sources orphelines enlevées à partir de 2006

- 146 Sources orphelines :
- Débit de dose moyen : 150uSv/h
 - Débit de dose maximum : 2mSv/h

Provenance : 99% de ferrailles.





Terre mongole, terre d'accueil (2)

Bis repetita placent...

Le voyageur qui retourne en Mongolie et qui tente de revoir ces nomades si hospitaliers, fera dorénavant partie intégrante de la famille ! Tu as goûté à l'Asie en général, à la Mongolie en particulier, tu deviens vite accro, et tu y repars...

1999. Atteint du virus « sac à dos », mon neveu Mic (voir article précédent) est reparti seul en Mongolie où je dois le retrouver un mois plus tard. Je l'y rejoins en compagnie d'un ami de longue date, Eric, surnommé « Chip » depuis une aventure commune au Viêt-Nam en 1994. Les petits Viets l'avaient en effet affublé de ce surnom vu sa ressemblance étonnante avec un héros de série télévisée américaine...

Deux nuits dans le tout petit appartement d'une vieille dame très sympa qui nous a déjà logés l'an dernier. À Ulan Bator, les autochtones essaient de plus en plus d'accueillir des voyageurs. Ils ne sont cependant qu'une minorité à pouvoir se débrouiller de la sorte. Un genre de « *bed and breakfast* », mais le plus souvent sans *bed ni breakfast*. Au moins as-tu un toit que tu partages sur quelques mètres carrés avec d'autres voyageurs comme toi : l'occasion d'échanges de tuyaux sur le voyage.

Sur onze mois, Ulan Bator a bien changé : les HLM tristes et gris sont toujours là, mais quelques endroits chics sont apparus (discothèques, night-clubs avec strip-tease et défilés de mode coquine, etc...). Ces endroits, selon une émission TV canadienne, seraient contrôlés par la mafia russe. Par contre, juste à côté de ces nouveautés où une jeunesse dorée s'essaie à l'Occident, on trouve des bouches d'égout ouvertes...

Dans ces égouts vit une population de sans-abri. Pour les autorités mongoles, moins de 5 000 âmes ; pour le CICR, plus de 40 000 ! La mortalité y est très importante (malnutrition, hygiène zéro et le fait qu'en hiver, la température descend fréquemment à moins 30°). La criminalité y monte en flèche : quoi de plus normal dans ces conditions de « vie ». Ces démunis n'ont droit à aucune protection sociale. Il y a à peine vingt-cinq ans, du temps du « communisme » de la domination russe, tout le monde au moins avait-il droit à un minimum vital. À ce jour, le mot enfer n'est pas superlatif pour cette population déjà enterrée...

Piste cap au sud

Un minibus Barkas tout neuf emmène sept personnes plus les bagages. Je n'ai jamais connu telle profusion de place dans mes déplacements en Mongolie. C'est Byzance. Départ d'Ulan Bator et après une demi-heure de bitume, la piste du sud s'étale devant nous. Petit arrêt près d'un ovoo. Un ovoo (*chorten* en népalais) est un cairn de pierres, souvent à un croisement de pistes ou au faite de collines, que des générations de voyageurs ont déposées pour constituer des pyramides. Sur ces ovoos, on trouve toujours un morceau de soie bleue (la couleur de Bouddha), parfois un crâne de cheval ou de mouton, des béquilles, des billets de quelques tögriks, des ex-voto sous forme de pierre plate gravée manuellement. Le voyageur effectue à pied trois fois le tour de l'ovoo, toujours dans le sens horlogique : rappelle-toi Tintin criant au Capitaine Haddock « À gauche, Capitaine, à gauche ! », dans *Tintin au Tibet*...

Avant de reprendre la piste (cet arrêt est en réalité pour demander la protection des dieux pour



Mines de cuivre à ciel ouvert à Erdenet (nord-ouest d'Ulan Bator).



À l'étranger



Salle de bains de la cabane de Pépé, sud Gobi.



Traite des juments qui servira à produire l'airak, sud Gobi.



Promiscuité mais contact facile dans un « wagon-lit » du trans-mongolien.

le voyage), une bouteille de vodka locale (du véritable pétrole...) sort d'on ne sait où. Pas de verre ni de bol: le capuchon plastique du plafonnier du van fera l'affaire. Chacun son tour, jusqu'à ce que la bouteille soit vide, on trinque, non sans avoir trempé son auriculaire gauche dans la vodka et envoyé quelques gouttes vers le ciel, pour les dieux. Pourquoi pas, nous avons bien l'eau bénite...

Le driver a pris la précaution d'obturer le hayon arrière avec du scotch. Malgré tout, à notre arrivée à Dalanzadgad, tout sera couvert de fine poussière de sable qui s'infiltre partout, jusqu'au fond de nos sacs « hermétiquement » fermés.

En country-side

Les marmottes deviennent de plus en plus nombreuses, ces belles marmottes, ces « délicieuses marmottes... À l'occasion d'un arrêt près d'un oovo, plusieurs Mongols sont assis sur le sol, en cercle; au centre, l'inévitable bouteille de vodka et le traditionnel bidon de 25 litres d'airak. D'un sachet plastique sont extirpées des lamelles de viande de marmotte cuite à l'eau ou sous des pierres chauffées à blanc: le maigre que l'on rosille

sur les os est toujours aussi bon, et le gras, vodka aidant, me semble « moins mauvais » que l'an dernier. Ce ne sera cependant jamais ma tasse de thé.

Un des dangers des marmottes est le fait qu'elles creusent des terriers; ces derniers ne sont pas détectables par les cavaliers. Le cheval qui, lancé au galop, enfoncera la jambe dans ce trou, se cassera irrémédiablement quelque chose et à brève échéance, mourra. Danger de chute fatale pour le cavalier aussi!

Nuit tombée, arrêt dans la steppe pour se sustenter avec les restes de la marmotte et des pâtes chinoises, mais surtout pour laisser refroidir le moteur du van. Moments de sérénité, calme absolu, voûte céleste immaculée en ce milieu du bout du bout du monde, moments sans aucun artifice, délicieux, magiques. Les langages différents ne sont qu'un obstacle mineur; il suffit de « dessiner » dans le carnet de route, ou dans le sable, à la lumière d'une bougie, sa « pensée », d'essayer de communiquer. L'effort commun de compréhension fait le reste: joie partagée que de pouvoir se comprendre...

La piste nous amène à Dalanzadgad, capitale de l'airmag (province) du Sud Gobi, que nous atteignons après 17 heures de voyage, alors qu'il nous en avait fallu 33 l'an dernier.

Accueil chez Gana, notre driver. Thé, installation de nos sacs de couchage sur le sol de la pièce principale: quelques heures de repos réparateur. Cette ville au fin fond du désert de Gobi ne doit d'exister que par sa proximité d'avec la frontière chinoise; une *main street* bordée d'HLM et tout autour des cabanes en bois et des yourtes ceinturées de palissades en bois. Soleil de plomb, poussière jaune, l'air est étouffant.

On a l'impression que les habitants sont aussi tristes que leur ville, désœuvrés, traînant la semelle. En deux jours ici, tu deviens neurasthénique! Un bar « disco » où il n'y a jamais personne et où coule de la bière fade et tiède, quelques boutiques vendant des produits de première nécessité et quelques colifichets *Made in China*, un théâtre rarement ouvert, un musée visité en une heure: tu as fait le tour de la ville. Tout autour, c'est tout de suite le désert...



À l'étranger

Retrouvailles

Deux jours plus tard, nous sommes dans les montagnes du Gobi, à une centaine de kilomètres. Le cœur désire voir les amis de l'an dernier. Cette toute petite bourgade d'une cinquantaine d'habitants, jouxtant un «camp de vacances» pour les enfants de Dalanzadgad, est constituée de cabanes en bois et de quelques yourtes : le vide absolu aux environs immédiats. L'effusion des retrouvailles, de part et d'autre, est plus dans le cœur que dans les démonstrations de joie : le cœur ne ment pas ; les yeux non plus !

Trois nuits dans la cabane en bois, en famille. Tout est prétexte à «converser» comme on peut. La cuisine mongole intéresse particulièrement Chip qui tente des «recettes» avec la Mamy. La cuisine mongole est rudimentaire, en steppe ou désert s'entend. L'essentiel, étant donné qu'ils vivent en autarcie totale, se compose de laitages et fromages. La viande de mouton est aussi présente dans les «plats», mais en petite quantité, en tout petits morceaux ; parfois quelques légumes, mais importés des villes, en pots de verre chinois. Pratiquement jamais de fruits frais. Au «petit-déjeuner», thé noir agrémenté d'une pincée de sel, du pain (quand il y en a) sur lequel tu étends un peu de beurre rance de yak à l'aide de ton index et que tu saupoudres d'un peu de sucre,



Quelques heures de mythique trans-mongolien, près de la frontière russe.

biscuits secs. S'il reste quelque chose dans les bols du souper précédant (pâtes froides), on te les représente, dans le bol ayant déjà servi, en y ajoutant du thé noir. Nous préférons le thé et les biscuits secs... Ce que tu as dans ton bol importe peu ; il s'agit seulement de se sustenter. L'important est le moment que tu vis, en prenant ton repas avec les amis, assis tous ensemble à même le sol.

Dans le camp de vacances voisin qui accueille environ 200 jeunes de Dalanzadgad, nous avons été reçus, officiellement et à sa demande, par la directrice, dame au visage fermé comme une porte de prison et qui vantait les «délices» de son camp de vacances. Nous ne comprenions qu'à moitié la traduction en anglais (par le neveu de notre driver), mais pouvions ressentir la joie de la directrice : quel prestige pour elle en effet que de recevoir des étrangers là où personne ne passe jamais...

Retour vers Dalanzadgad à bord d'une vieille voiture russe déginglée, avec un chauffeur chinois toujours souriant accompagné de ses deux très jolies jeunes filles. Elles n'arrêtent pas de chanter des comptines mongoles qui nous bercent les oreilles. Pas trop vite, chauffeur,

on a vraiment le temps!... De retour à Dalan, nous sommes accueillis chez les amis pompiers : ces derniers se chargent de nous faire découvrir le Naadam, fête nationale mongole, mi-juillet. Durant trois jours, sont organisés dans tout le pays, des concours de tir à l'arc et des luttes où prévalent loyauté et respect de l'adversaire.

Notre coup de cœur ira cependant aux courses de chevaux : dans une jeep privée pilotée par un pompier, nous avons la chance d'assister de bout en bout à une de ces courses. Une centaine de gosses, filles et garçons âgés de 6 à 13 ans, partent pour un trajet de quinze kilomètres, vers le point de départ. Le groupe de cavaliers est compact, entouré de dizaines de jeeps, voitures, camions, où sont entassées les familles. Il fait déjà presque canicule et un nuage de poussière jaune cache toute la vue sur les participants. Les gosses montent, qui à cru, qui avec une superbe selle en bois et crient leur fameux «you you» ! Soudain, sans crier gare, les deux adultes qui conduisent la troupe font volte-face : c'est le départ et, en deux ou trois minutes, le peloton des concurrents s'étire déjà. Les véhicules qui accompagnent roulent de chaque côté du peloton, mais



Pompier du poste 21 à Dalanzadgad, sud Gobi.



À l'étranger

n'apercevant pas leur cavalier, s'insèrent entre les concurrents : quel danger ! Et ces gosses à bride abattue cravachant leur petit cheval... Nous avons «pointé» le premier à 41 km/heure. L'arrivée est pour les parents un moment d'intense émotion, même si elle est cachée; dès que leur champion(ne) a passé la ligne d'arrivée, les parents l'aident à descendre de cheval. Ils (ou elles) viennent de parcourir une trentaine de kilomètres dont la moitié au grand galop ! Plusieurs ont abandonné en cours de route, bien sûr... Une canette de limonade ou une bouteille (décapsulée avec les dents...) est donnée à chaque concurrent(e) : c'est tout le «matériel» qu'ils (elles) recevront. Ce qu'ils (elles) ont gagné est tout autre : ils (elles) ont participé au Naadam !

Nous avons pu voir un reportage TV sur une de ces courses à Ulan Bator : l'image est sur un jeune Mongol, environ huit ans, en pleurs et portant sa selle. L'image suivante est sur son cheval, mort. Impossible d'oublier ces pleurs...

Station thermale

Incursion d'environ 600 kilomètres dans le désert, vers le nord-ouest du Gobi. Partis en van, de Dalan, nous visitons le superbe site de Bayanzag où le sable est de couleur rouge, où les dunes sont déchiquetées et

offrent un aspect lunaire, sans végétation aucune. À cet endroit ont été trouvés à fleur de sol des squelettes et surtout des œufs de dinosaures. Endroit magique pour l'ami Chip, archéologue de métier...

Quelques heures de piste difficile, sablonneuse, et nous nous retrouvons, la nuit, sous une pluie battante, devant trois yourtes. À quelques mètres, le noir absolu. Tout autour, des bêlements. Accueil des autochtones : thé, fromages secs, airak, vodka... Palabres des Mongols assis en cercle; au centre, la seule lumière falote d'une bougie donne un air fantomatique, mystique, à cette soirée qui se prolonge... Dehors, il pleut à verse; ici, il fait si «douillet» ! Moments privilégiés...

La lumière intense du petit matin pénètre par l'embrasement de la porte ouverte : je ne distingue qu'une masse jaune. Le second œil enfin ouvert permet d'apercevoir une immense dune de sable; lent «zip» du sac de couchage afin de n'éveiller personne, puis c'est la béatitude du voyageur découvrant le paysage. Devant, les dunes; derrière, la steppe à perte de vue et nous, nous sommes au milieu d'un immense troupeau de chèvres, tandis qu'à quelques mètres, sur une étroite bande de terre fertile, herbeuse, marécageuse, paissent des dizaines de chevaux. Ce n'est pas fréquent, ces chevaux se laissent approcher !

Quelques jours (et un petit millier de kilomètres de pistes) plus tard, arrêt dans une toute petite ville : sur la place publique, un camion-citerne qui vient de... Dalanzadgad, distribue de l'eau «potable». Défilé de Mongols, de tous âges, portant seaux, cruches, bidons, bassines, bouteilles... *Water is life!* Dommage que nous, occidentaux, ayons tendance à l'oublier !

Encore quelques heures de tape-cul (les amortisseurs sont *out* et nos fesses doivent rappe-

ler celles des babouins!) et nous atteignons enfin une de nos destinations : Shargaljuut, dans une verdoyante vallée où paissent moutons, chèvres, chevaux et yaks. Superbe vallée en U au fond de laquelle coule une rivière d'eau limpide et dont le vert de l'herbe est coloré de toutes sortes de fleurs, dont des... edelweiss !

Shargaljuut, petit village qui se compose d'un «hôtel», d'un bâtiment réfectoire, d'un bâtiment médical et d'une centaine de yourtes est une station thermale réputée en Mongolie; elle allie les vertus de Banneux et celles de Spa : tu passes chez le toubib qui te dit à quelle source tu dois boire pour soigner telle ou telle déficience, puis tu vas brûler de l'encens devant la statue de Bouddha en haut de la colline. Il n'y a qu'une seule source d'eau chaude sulfureuse qui, descendant de la colline en sous-sol, ressurgit en une dizaine de fausses sources, à une température située entre 53 et 64°; chaque source est numérotée et l'endroit du corps susceptible d'être soigné est indiqué. Goût caractéristique d'œuf pourri...

Un des désagréments que présente l'absorption de ce liquide naturel est l'odeur nauséabonde qu'il dégage quand, conjugué aux fromages locaux, il prend «la porte de sortie» ! À une cinquantaine de mètres des yourtes, à flanc de colline, trois WC. Traditionnels, en bois, portes absentes, un plancher en bois auquel il manque, intentionnellement, une planche : c'est là que «tu vises». Si c'est bien visé, tu «arrives deux mètres plus bas», ce qui déclenche l'envol de milliers de mouches et libère des effluves écœurantes. Si tu rates...

Bref, nous préférons ce que nous appelons «la lavande» : dans la montagne du Gobi, chez les amis, le petit coin était un ancien oued asséché où fleurissait et fleurait bon la lavande sauvage. Deux bonnes nuits



L'autopompe est sortie du garage pour une «douche». Dalanzadgad, sud Gobi.



À l'étranger



Tir à l'arc lors de la fête du Naadam. Dalanzadgad, sud Gobi.



Les trois générations près d'un ovoo surplombant Ulan Bator.

dans cette station thermale où nous logeons en yourte.

Une des plus belles nuits du périple

Bayankhongor, classique grosse bourgade mongole. Avec le chef pompier (officier responsable de tout l'aimag de Bayankhongor) accompagné d'un driver ainsi que d'un interprète qui s'est imposé, nous sommes en route plein sud, vers le lac Orog Nuur. Un lac à l'eau légèrement salée, en plein désert, nous voulions le voir. Les cartes donnent 200 kilomètres de pistes, une paille. Au fil des semaines déjà vécues dans ce pays, ces trajets pourraient sembler monotones en devenant anodins. Oh que non! Chaque jour apporte ses découvertes, ses émerveillements, ses rencontres...

Derrière nous, la steppe désertique avec ses buissons rabougris; devant, des dunes de sable vierge et juste derrière, le lac, puis de nouveau une bande de steppe et des montagnes dont certains sommets ont la crête blanche des neiges éternelles. Fascinant!

Du sommet de «notre» dune, on aperçoit à peine au loin les deux yourtes où nos accompagnants vont dormir; sacs de couchage, appareils photo, carnets de notes, de quoi boire et se sustenter quelque peu. Malgré le fait qu'on soit littérale-

ment «bouffés» par les moustiques, c'est le pied absolu dans cette solitude de pénombre. Il commence à faire un peu plus friquet, on respire mieux après la canicule. Un troupeau de chameaux de Bactriane passe sous notre dune; nous entendons les hennissements des chevaux sauvages en hordes avant de les distinguer, galopant dans la steppe, levant un nuage de poussière jaune. Très vite la nuit s'installe; le ciel très pur scintille plus que partout ailleurs. Après la fournaise du jour, la fraîcheur de la nuit nous apporte un bien-être quasi divin, dans nos sacs de couchage. Impossible cependant de fermer l'œil: on n'en a pas envie, pour profiter pleinement, le plus longtemps possible, de ces instants privilégiés, au bout du monde. Irréaliste, fantomatique, que le martèlement des sabots dans la nuit; dans le reflet d'un marigot éclairé d'un falot de lune, à une centaine de mètres, des chevaux passent au galop, dans des gerbes d'eau et on n'en distingue que leurs ombres chinoises. Rien que pour ces visions fugaces, dans ces circonstances, le voyage en Mongolie vaut d'être vécu!...

Trois générations dans le Gobi

2002. Il y a trois ans, en quittant les amis mongols, je sentais confusément que ce n'était

qu'un «au revoir»... Ce Sud Gobi me fascine. En 1997, lors d'un voyage au Népal avec mon fils, Guy Jr, l'idée nous était venue d'une expérience asiatique, sac au dos, avec Johan, l'aîné de mes petits-enfants. Utopique à l'époque, l'idée fait cependant son chemin; elle prend corps et décision d'une date est prise pour juillet 2002.

La chance de ce voyage, nous l'avons tous trois ressentie, partagée, goûtée et les pistes mongoles sont à jamais gravées dans nos mémoires.

Après 16 heures d'attente en transit à l'aéroport de Moscou, notre vol Aéroflot nous débarque enfin à Ulan Bator. L'ancien chef des pompiers de Dalanzadgad, l'ami Altaikhuu, nous y attend, en uniforme et avec chauffeur. Il est à présent monté en grade et occupe une fonction importante au sein du département incendie à Ulan Bator. Nous passons saluer son épouse Enkhtuya, dans leur appartement au centre-ville, avant d'être conduits chez la Mamy, notre logeuse en '97 et '98; embrassade et grand plaisir de se revoir. Il fait torride à Ulan Bator.

Enkhtuya nous aide à trouver un van avec le meilleur rapport qualité/prix. Dans ce van, nous allons être 15 personnes plus les bagages, pour descendre vers les pistes du sud. Inconfort total, promiscuité... leur façon de voyager: nous savons qu'il y



À l'étranger



**Les trois générations dans la vallée de Yolly An :
glaces éternelles en plein Gobi.**



**Cabine de camion (ovoo) au faite d'une colline,
sud Gobi.**



**Chambrée de garde du poste 21 des pompiers de
Dalanzadgad, sud Gobi.**



**Préparation de tête et estomac de chèvre pour un
repas, sud Gobi.**

en a pour quelques heures de cahots!

Vers une heure du matin, Dalanzadgad, enfin, et nous sommes accueillis à la caserne des pompiers: chambrée de trois lits de fer superposés. Malgré l'accueil chaleureux, nous ne sommes pas bien dans notre peau: les pompiers de garde nous laissent en effet leur lit et vont dormir sur leur paillasse, qui sur le sol dans une autre chambre, qui à l'extérieur...

Après les heures de piste, nous sommes crasseux et ne sentons sûrement pas la rose. Il n'y a pas de douche à la caserne; qu'importe, le camion-citerne est sorti dans la cour. Un pompier et une grande louche et le tour est joué! Sympa!

Le lendemain, les pompiers nous invitent à partager leur tambouille, dans la bonne humeur. Pâtes, petits morceaux de mouton, thé. Si on n'avait pas vu les morceaux de mouton mis à sécher sur le rebord d'une fenêtre, au milieu d'une nuée de mouches voraces, si on n'avait pas vu, ni senti, cuire le « bouillon »...

Nous avons dormi les deux nuits suivantes dans la salle de cours, dans nos sacs de couchage... Hospitalité mongole, certes, mais nous ne voulions pas exagérer en squattant leurs lits.

Chez Pépé

Au revoir à nos amis pompiers et location d'une jeep 4x4 avec chauffeur car c'est indépendamment du chameau, un bon moyen de locomotion dans ce coin perdu du désert de Gobi. Direction l'ouest: j'aimerais que Junior et Johan découvrent un petit coin de montagne qui me tient à cœur. Après avoir roulé longtemps dans le lit asséché d'un oued, on arrive enfin en vue du Pionner Camp et de la cabane en bois de Pépé qui m'avait déjà accueilli lors de mes premières visites. Accolade. Pas de mots. Les yeux, le

sourire mutuel suffisent. Son épouse est partie vers des cieux meilleurs il y a un peu plus d'un an et je ressens fortement le manque de présence féminine dans la cabane. Dehors, le vent de la montagne nous procure un réel soulagement après la fournaise de la ville.

La toilette matinale sera vite expédiée: un tonnelet contenant un litre et demi d'eau (impropre à la consommation pour nous) est suspendu à l'extérieur de la cabane devrait servir à la toilette de deux ou trois personnes!...

Le camion

Il y a quatre ans, avec mon neveu, la curiosité nous avait fait découvrir ce petit coin de Mongolie. Une chaîne montagneuse et ses pics avec, d'un côté la plaine de la steppe et, de l'autre le désert et ses collines arrondies. Au sommet d'un des pics, de très loin, on distingue une forme inhabituelle: une carcasse de cabine de camion, bleue. Cette carcasse, les Mongols l'ont montée, en la roulant sur elle-même sur près de 300 mètres de dénivelé et en ont fait un ovoo, un lieu sacré. Bref, nous escaladons pendant des heures les reliefs entrecoupés de vallées pour y accéder; simple but de promenade, mais qui restera un moment fort dans les mémoires du trio. Dans ces endroits magiques, on ne peut s'empêcher d'imiter les Mongols en pensant que les êtres chers qui nous ont quittés sont peut-être assis à nos côtés, près du camion...

De retour à la cabane de Pépé, nous pouvons voir sur un tronc d'arbre posé sur le sol, quelques têtes de chèvres. Je dis à Junior: « C'est notre soupe »!

Tête de chèvre à l'étouffée

Après avoir coupé les cornes à l'aide d'une hache et enlevé les yeux pour « dégustation » immédiate, en les gobant, il faudra griller les poils à l'aide d'une



À l'étranger

lampe à souder. La tête est placée dans l'estomac vidé de son contenu herbeux et retourné sur lui-même; une pincée de sel, une patate, une carotte, un oignon et tu fermes l'estomac à l'aide d'une ficelle. C'est prêt pour une cuisson à feu doux pendant quatre ou cinq heures; alimenter continuellement le feu de bouses de vaches ou de yaks séchées, ou de crottes de chameaux. Ne pas tenter d'éloigner les centaines de mouches ni de pénétrer dans la cabane du fait de l'odeur insupportable, à comparer avec celle d'une boyanderie travaillant à plein rendement.

Après mijotage et sur le pas de la porte, l'estomac presque en lambeaux est retiré de son jus de cuisson; tenue par ce qu'il reste des oreilles, la tête est suspendue au-dessus d'une bassine. De cette tête, coule par tous les orifices un liquide brunâtre, gras, à l'odeur écœurante. Cette soupe est aussi une «délicatesse» à laquelle nous ne goûterons pas. Quand faut y aller, faut y aller: à l'aide d'un couteau effilé, on racle de fines languettes de chair toujours pleines de poils, tandis que les légumes ont été séparés dans un bol. Ouvrant la bouche de l'animal, Pépé coupe la langue en lamelles: Johan et moi en «dégusterons» de très petits morceaux, accompagnés de rondelles d'oignons crus. Junior décline gentiment l'invitation et ne mangera que des légumes!

Invitation dans la yourte voisine

Les portes des yourtes sont très basses et Junior se cogne le front au linteau; pour les Mongols, c'est un mauvais présage et notre hôte fait un signe de deux doigts de la main levée pour conjurer le sort. Nous, on toucherait du bois... Dans la yourte, deux dames paraissant âgées (la rudesse du climat et la vie nomade froissent vite les visages sous ces latitudes) nous accueillent avec un sourire jusqu'aux oreilles; elles portent le costume traditionnel mongol: longue robe (le *del*) nouée à la taille par une large ceinture et dont les manches fort évasées couvrent également les mains. Aux pieds, des bottes de cuir à la pointe relevée, afin de ne pas blesser la terre que les Mongols considèrent comme leur mère nourricière. L'intérieur de la yourte est traditionnel aussi: un lit à droite, un à gauche; entre les deux piquets centraux soutenant le toit, un petit poêle. Au fond, une minuscule armoire multicolore sur laquelle sont posées une effigie de Bouddha et de nombreuses photos familiales.

Un vieux bol en faïence: l'airak, lait de jument fermenté, est offert. Un vieux bol en métal blanc: la vodka est offerte. Les bols passent de bouche en bouche; échange de notre tabac et du leur, à priser. Essais communs de palabres, re-vodka, re-airak!...

Une des deux dames se lève et nous invite à la suivre: à quelques mètres, une dizaine de juments attachées à une longe. Elle sera aidée par son fils qui approche un poulain de sa mère pour provoquer la montée de lait. Quelques secondes après ce contact filial, le poulain est écarté et la dame peut traire: trois juments ainsi trompées donnent à peine un petit quart de seau de lait... qui sera transformé en airak en le mélangeant à la traite des jours, des

semaines précédentes. Lors de grandes transhumances, l'airak et les fromages seront pratiquement leur seule subsistance.

Colline d'Ulan Bator

Le retour entre le Sud Gobi et la capitale se fera en bimoteur Tupolev emmenant quarante passagers; à peine une heure de vol, mais pendant le décollage sur la très courte piste caillouteuse, tout le monde a «serré les fesses» ...

À quelques kilomètres de centre d'Ulan Bator, pollué et étouffant, une très belle colline conique; sur un des flancs, de gros cailloux peints en blanc sont alignés et forment un dessin représentant le signe mongol qui se voit à des kilomètres. La montée jusqu'à l'ovoo au faite est rude, mais la fatigue vite oubliée en admirant la quasi-totalité de la ville dans la vallée qui s'étend sur près de vingt kilomètres. À l'ovoo, je dépose quelques edelweiss cueillis pendant la grimpe.

Incursion au Nord

C'est déjà la fin du voyage des trois générations en terre mongole. Cafard en voyant décoller l'avion qui emmène mon fils et mon petit-fils vers leur famille. Au moment du décollage, une Mongole près de moi lance aux quatre points cardinaux quelques gouttes d'airak, au moyen d'une cuiller: des proches sont aussi dans le Tupolev. *Bon vol, que Bouddha vous garde!* Dans la montagne, l'épouse de Pépé avait fait le même geste pour Mic et moi...

Le jour même, aidé par une jeune chinoise, j'achète un billet de train à la gare d'Ulan Bator: direction une petite ville au nord, Sukke Bator. À l'entrée de chaque wagon, deux jeunes filles en uniforme des *Mongolian Railway* vérifient les billets des voyageurs. Soleil de plomb.

Dans la cohue pour accéder aux wagons, un Mongol saisit mon sac à dos et me pousse au



Les trois générations dans la salle de cours du poste 21 à Dalanzadgad, sud Gobi.



À l'étranger



Les pompiers de Dalanzadgad arrosent la piste en vue de la fête du Naadam.

derrière pour m'aider à gravir les très hautes marches. J'ai opté pour une couchette, car il faudra une dizaine d'heures pour effectuer les 300 kilomètres. Le train à peine démarré, une boisson fraîche me tente: il y en a dans le wagon précédant le mien, à côté de l'inévitable samovar. Au moment de régler les quelques tögriks que coûte ma bière chinoise: surprise. Mauvaise surprise: la petite pochette contenant l'équivalent de 50 dollars changés ce matin a disparu de la poche droite de mon short, pourtant fermée par un scratch! Eh oui, c'est la seconde fois que je suis «pick-pocketté» lors de mes périples asiatiques. La première fois était dans un bus au Népal, mais j'avais, par chance ou intuition, pu récupérer le butin. Cette fois, malgré les précautions prises, je me suis fait avoir comme un bleu. Carte Visa, passeport, billets d'avion sont cependant toujours dans une pochette suspendue au cou, sous les vêtements, pochette qui ne me quitte jamais de tout le périple... Une autre précaution est de photocopier ses documents indispensables.

Petite gare après Darkan: tous les drapeaux jaunes sont levés et le train démarre doucement; les deux locos crachent leur im-

faudrait pousser 300 kilomètres plus à l'ouest, vers le lac Baïkal, mais mon timing ne le permet pas.

Au nord de la ville sinistre, une colline surplombée d'un monument en béton: j'y rencontre un Mongol et on tente des palabres en dessinant dans le carnet de route. Pas moyen de communiquer autrement, mais le courant passe...

Dans le cagibi lui servant de maison sans eau courante ni électricité, il m'offre un thé avec de la graisse de yak et un bout de pain dur comme du bois sur lequel il a étendu une cuillerée de miel. Il ne me reste qu'un sachet de bougies à lui offrir, mais il apprécie. Merci à toi, Mongol, surtout pour le petit mot que tu as «dessiné» dans le carnet de route!

Grande pagode Gandan Khiid

Si tu as l'occasion de ne visiter qu'un seul endroit à Ulan Bator, ce devrait être cette grande pagode. Au-dessus d'une colline entourée de cabanes et de yourtes, elles-mêmes ceintes de palissades, après avoir cherché ton chemin à travers des ruelles de terre jonchées de détritrus, genre de favela, enfin plusieurs temples. Dans l'enceinte du lieu de paix et de culte, le

plus grand abrite une statue de Bouddha d'une vingtaine de mètres de haut: sérénité, recueillement dans ces lieux où j'ai plaisir à revenir à chacun de mes passages dans cette ville.

Assis sur les marches d'un petit temple actuellement désaffecté, je suis vraiment cool en regardant la foule, les moines, les pèlerins. À quelques mètres, passe un Mongol, assez âgé, barbu (la barbe n'est pas courante dans ce pays), auquel je fais signe car il regarde dans ma direction. Réponse au salut puis il se détourne de son chemin, vient faire tourner les trois moulins à prières derrière moi, puis me regarde et dans un sourire, tend la main droite dans ma direction, paume tendue vers le haut. Pas besoin de traduction!...

Il est dommage que, comme pour la photographie, on ne sache pas enregistrer ses émotions!...

Peut-être à bientôt sur d'autres sentiers?

**S/LT (RETRAITÉ) GUY JAMINET,
BATTICE (SRI HERVE)**



Après la poussière de la piste, douche nocturne improvisée au poste 21 à Dalanzadgad.



Miscellanées

Service incendie de Péruwelz

Naissances

- Lilou, née le 31/05/2010, fille de VANDERSTEENE Ludovic et de CHRISTIAENS Audrey de Mouscron
- Gisèle, née le 06/07/2010, fille de PAUWELS Dany et de WERBROUCK Sophie de Mouscron
- Zoé, née le 01/10/2010, fille de VANFLETEREN François et HUYSE Julie de Mouscron

Vétérans

- Sp DAVID Pierre, né le 27/09/1954, décédé le 09/11/2010
- Sp DEBERDT Gustave, né le 27/04/1923, décédé le 23/04/2010
- Cpl DEBUCQUOY Jean-Jacques, né le 03/07/1955, décédé le 14/04/2010
- Sgt-Mj FORE Roger, né le 02/04/1936, décédé le 17/05/2010

Décès

- Adjudant honoraire Pierre HAINAUT
- Commandant honoraire Simon FOUGNIES

Service incendie de Beauraing

Naissance

- Noémie, née le 12/11/2010, fille de PISVIN Sébastien, sapeur-pompier au SRI Beauraing

Service incendie de Quiévrain

Naissances

- Mathias, né le 11/08/2010, fils de BRISON Nicolas (pompier et ambulancier) et GOSSUIN Céline
- DELEUZE Emeric, né le 20/09/2010, fils de DELEUZE Ludovic (pompier ambulancier) et QUENON Vanessa

Décès

- FRICKE Walter, sapeur-pompier volontaire retraité le 30 septembre 1987, décédé le 3 juillet 2010

Service incendie de Wavre

Naissances

- Alix, née le 13/11/2010, fille du sapeur-pompier professionnel VANPETEGHEM Jonathan
- Lucie, née le 14/11/2010, fille du Lieutenant professionnel CAPPELLE Olivier

Service incendie de Saint-Hubert

Naissances

- Lena, née le 06/09/2010, fille de M. et Mme TITEUX Alexandre, du S.R.I de Saint-Hubert